

Les Echos 2022



N°45

SOMMAIRE



<i>Page de Couverture</i>	<i>page 1</i>
<i>Sommaire</i>	<i>page 2</i>
<i>Le mot du Maire</i>	<i>page 3</i>
<i>Le Conseil Municipal</i>	<i>pages 4 à 9</i>
<i>Le Budget</i>	<i>page 10</i>
<i>Saint-Martin News</i>	<i>page 11</i>
<i>Le temps à Saint-Martin</i>	<i>pages 12 à 14</i>
<i>Visite du Président du Sénat : M. Larcher</i>	<i>page 15</i>
<i>Panneau Pocket</i>	<i>pages 16 à 17</i>
<i>Santé : la Téléconsultation</i>	<i>pages 18 à 19</i>
<i>Santé : Hôpital de Houdan</i>	<i>pages 20 à 21</i>
<i>Exposition des 30 ans du RPI</i>	<i>page 22</i>
<i>Concert des Dry Toads</i>	<i>page 23</i>
<i>École</i>	<i>pages 24 à 25</i>
<i>8 Mai /11 Novembre 2022</i>	<i>page 26</i>
<i>Soirée Beaujolais 2022</i>	<i>page 27</i>
<i>Repas des Aînés 2022</i>	<i>page 28</i>
<i>Colis de Noël 2022</i>	<i>page 29</i>
<i>Décoration du Sapin / Marché de Noël 2022</i>	<i>page 30</i>
<i>Le club de Tennis</i>	<i>page 31</i>
<i>Les P'tits Loups</i>	<i>Pages 32 à 33</i>
<i>Association ASDO</i>	<i>pages 34 à 35</i>
<i>Informations SIEED</i>	<i>pages 36 à 37</i>
<i>A retenir</i>	<i>pages 38 à 39</i>
<i>QR code site</i>	<i>page 40</i>



le mot du Maire



Chers administrés, chers amis

A l'aube de cette nouvelle année, je me fais l'interprète de mes collègues du conseil municipal pour vous présenter mes meilleurs vœux de santé, prospérité et bonheur pour l'année 2023.

J'aimerais, une nouvelle fois remercier les élus municipaux qui m'entourent, pour leur action efficace, leur travail et leur implication dans la vie du village.

Après trois années compliquées relatives à l'épidémie de la COVID, nous devons rester prudents et vigilants. Depuis la rentrée de septembre et le début du conflit russo-ukrainien, nous faisons face à une forte inflation avec une augmentation importante de l'énergie et des produits de premières nécessités qui vont avoir un impact non négligeable sur notre budget communal. En 2023, il nous faudra être encore plus attentif et vigilant avec les augmentations prévisibles en matière de fonctionnement.

La municipalité a abordé les questions d'économie d'énergie. Pour maîtriser ces coûts, nous avons donc, dans l'immédiat, pris la décision de restreindre l'éclairage public et de chauffer tous nos locaux (mairie, école, salle des fêtes etc..) à 19°C maximum. Ces actions nous permettront de réaliser des économies substantielles.

Néanmoins, la commune continue d'avancer. En 2022, nous nous sommes consacrés à la constitution du dossier de notre contrat rural. Les travaux commenceront au printemps prochain et seront axés sur :

- ⇒ Rénovation de la toiture mairie-école
- ⇒ Mise aux normes électriques de la mairie, de l'école et du logement locatif
- ⇒ Mise en place d'un faux plafond dans la classe de Madame Matti
- ⇒ Rénovation de la clôture de l'enceinte de l'école le long du tennis communal ainsi que l'installation d'un nouveau portail et d'une haie écologique au titre du label **E3D** (École en Démarche de Développement Durable) de l'école de Saint-Martin des champs
- ⇒ Rénovation des abords et de la terrasse de la salle polyvalente
- ⇒ Création d'un caveau provisoire dans le cimetière

Le montant global est de 147 367 € HT financé à 70 % par le département et la région. La rénovation du centre des P'tits Loups ne sera pas effectuée dans l'immédiat car son coût se révèle être trop onéreux.

De plus, en collaboration avec la CCPH, des travaux de voirie seront effectués courant janvier 2023 sur le Hameau de Corbeville avec la réfection du Chemin de Corbeville, Chemin de Charbonnière et Sente de l'Avenue.

Notre vie festive reprend peu à peu grâce au tissu associatif et aux bénévoles. Merci à eux pour leur implication, leur disponibilité ainsi qu'aux élus pour les manifestations telles que le concert de musique, le repas des anciens la soirée Beaujolais Nouveau et le Marché de Noël.

Également un grand merci à nos équipes communale, scolaire et périscolaire que je salue pour leur très grand professionnalisme. Cette année, nous avons fêté les 30 ans de notre RPI pour la plus grande joie de tous.

Chers habitants, chers amis, au nom de toute l'équipe municipale, je vous renouvelle tous mes vœux de Bonne et Heureuse Année pour 2023.

Le Maire,
Stéphane BAZONNET

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 mars

2022_01 - Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de réfection de la toiture, aménagement d'un faux-plafond et la mise aux normes électriques du bâtiment Ecole-Mairie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant :

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2022, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire « Soutien aux France Services et revitalisation des villes, petites et moyennes » ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Adopte l'avant-projet de travaux de réfection du bâtiment de l'Ecole-Mairie comprenant la réfection de la toiture et son isolation, la remise aux normes électriques, et l'installation d'un faux-plafond dans la classe ; pour un montant de 57 928,07 Euros hors taxes (HT) soit 69 462,68 Euros toute taxe comprise (TTC).

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Autofinancement : 69 462,68 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022, article 615221 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2022_02 - Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la reconstruction d'un centre aéré/cantine

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant :

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2022, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire « Soutien aux France Services et revitalisation des villes, petites et moyennes » ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Adopte l'avant-projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le centre aéré et la cantine scolaire ; pour un montant global de 664 162 Euros hors taxes (HT) soit 796 994,40 Euros toute taxe comprise (TTC), qui fait aussi l'objet d'un contrat rural à hauteur d'un montant subventionnable de 600 000 € ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 pour un montant subventionnable de 64 162 € HT;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Autofinancement : 49 593 €

- Le solde par emprunt bancaire

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022, article 2313 -section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Réunion du 11 avril

2022_07 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – EAU & ASSAINISSEMENT

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2021, présentés par Mme Alexandra JIRACEK sont les suivants :

	EUR
Déficit de la section d'investissement	8 819,06 €
Excédent de la section d'exploitation	115 780,17 €

Excédent global	106 961,11 €
	=====

Monsieur le Maire quitte alors la salle afin que le vote puisse être effectué. L'assemblée nomme Mme Alexandra JIRACEK, Présidente.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée a approuvé le compte administratif 2021 pour les sections d'investissement et d'exploitation.

Vote Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 1

2022_08 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat d'exploitation au compte administratif 2021 est un excédent de 115 780,17 €,

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2021 est un déficit de 8 819,06 €,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent d'exploitation de 115 780,17 € comme suit :

- 8 819,06 € en section d'investissement, article 1068
- le solde, soit 106 961,11 € en section d'exploitation, report à nouveau (002).

Vote - Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2022_09 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2021, présentés par Mme Alexandra JIRACEK sont les suivants :

	EUR
Déficit de la section d'investissement	124 097,01 €
Excédent de la section de fonctionnement	174 819,66 €

Excédent global	50 722,65 €
	=====

En EUR	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits
	Reports N-1	34 746,89 €		171 107,84€		
	Opérations de l'exercice 2021	47 296,14 €	206 140,04 €	218 264,71 €	221 977,53 €	
	Totaux	82 043,03 €	206 140,04 €	218 264,71 €	393 085,37 €	
	Résultat de clôture		124 097,01 €		174 819,66 €	50 722,65 €
	Restes à réaliser	135 976,53 €	10 700,00 €			
	Résultats définitifs	1 179,52 €			174 819,66 €	173 640,14 €

Monsieur le Maire quitte alors la salle afin que le vote puisse être effectué. L'assemblée nomme Mme Alexandra JIRACEK, Présidente.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée a approuvé le compte administratif 2021 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Vote - Pour : 9- Contre : 0 – Abstention : 1

2022_10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2021 est un excédent de 174 819,66 €,

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2021 est un excédent de 124 097,01 €,

Considérant les restes à réaliser en section d'investissement s'élevant à 185 569,62 € en dépenses et 10 700 € en recettes, soit un solde négatif de 125 276,53€,

Compte tenu des projets d'investissement à inscrire au budget 2022,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement de 174 819,66 € comme suit :

- 1 179,52 € en section d'investissement, article 1068

- 173 640,14 € en section de fonctionnement, report à nouveau (R 002).

Vote - Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2022_11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif 2022 Eau et Assainissement, en équilibre en dépenses et en recettes :

1. Section d'exploitation	138 088,80 €
2. Section d'investissement	46 307,42 €

Le Conseil Municipal adopte le budget présenté.

Vote - Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

POINT SUR LES FINANCES

Monsieur le Maire aborde ensuite le projet de contrat rural qui avait été abordé lors des précédents conseils municipaux concernant la construction d'un bâtiment pour le centre aéré et la cantine à la place de l'ancien préfabriqué. Pour rappel, ces travaux s'élevaient à :

- 684 052 € HT pour le 1^{er} projet (surface d'environ 210 m²) avec un reste à charge de 205 215 € HT ;
- 622 835 € HT pour le second projet d'une surface moindre (170 m²) et sans aire de jeux ni clôture, avec un reste à charge de 186 850 € HT.

Après consultation de Mme POMMAREDE, receveur municipal et de son adjointe, Mme COUSTY, il s'avère que l'autofinancement de la commune est trop bas pour pouvoir prétendre à l'obtention d'un emprunt pour financer des travaux, les recettes de la commune étant trop faibles.

La commune finance déjà ses investissements actuels grâce à son excédent de fonctionnement antérieur, qui s'amenuise petit à petit et qui n'existera plus d'ici quelques années, ne permettant plus de rembourser un éventuel emprunt.

De plus, Mme le receveur municipal recommande d'augmenter les taxes des impôts pour faire face à la forte inflation que rencontre la France actuellement et de chercher des points d'économie.

Il est rappelé que le coût du R.P.I. pèse fortement sur les dépenses de la commune.

En conclusion, il est impératif de renoncer à ce projet pour le moment et de chercher d'autres modes de financement.

2022_12 - VOTE DES TAXES

Ayant pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2022 et des perspectives d'avenir, le Conseil Municipal décide une augmentation de 1,18 points sur la taxe foncière sur le bâti, soit un taux de 23,50% .

Les taux 2022 sont donc fixés comme suit :

	Taux de référence 2021	Taux 2022
- Taxe foncière (bâti) :	22,32 %	23,50 %
- Taxe foncière (non bâti) :	49,05 %	49,05 %

Vote - Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2022_13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif 2022 de la Commune, en équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement	425 945,23 €
Section d'investissement	248 477,86 €

Le Conseil Municipal adopte le budget présenté et autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits seront effectués par décision expresse de l'ordonnateur, transmise au contrôle de légalité.

Vote - Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

M. BAZONNET propose de revoir les tarifs de la salle polyvalente et des concessions de cimetière qui n'ont pas été révisés depuis plusieurs années.

2022_14 - TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MATERIELS

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

A LA JOURNEE	WEEK-END
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 200 €	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 350 €
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 250 €	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 400 €

POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

A LA JOURNEE	WEEK-END
500 €	800 €

Prestation de ménage : 150 €

Caution : 1000 €

Le règlement de la salle polyvalente est modifié en conséquence.

LOCATION DE MATERIELS

Les tarifs votés le 12 octobre 2015 restent inchangés :

Location petite tente : 50 €

Location parquet : 180 €

Location table-bancs : 5 € pour l'ensemble (table de 2,20 m + 2 bancs + 2 tréteaux)

Vote : 11 voix Pour

2022_15 – TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Les tarifs des concessions de cimetière nécessitent d'être révisés.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le tarif d'une concession de 2m² carré à compter du 1^{er} mai 2022, comme suit :

Pour une durée de 15 ans :	150 €
Pour une durée de 30 ans :	300 €
Pour une durée de 50 ans :	450 €

Vote : 11 Voix Pour

Réunion du 20 octobre

2022_21 – CHANGEMENT DEFINITIF DE LIEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT qui précise notamment : « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux, de l'exiguïté de la salle du conseil et des possibilités offertes en matière d'espace et d'accessibilité de la salle polyvalente, il convient d'envisager de définir définitivement la salle polyvalente située à côté de la mairie comme lieu habituel des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 Voix Pour et 2 Abstentions :

DECIDE de manière définitive que la salle polyvalente communale, située 8 chemin de Fontenelle, sera désormais le lieu habituel des conseils municipaux ;

PRECISE qu'une communication sera diffusée à destination de la population de la commune de Saint-Martin-des-Champs.

2022_24 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIÈRE DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme Départemental de Voiries et Réseaux Divers 2020-2022 d'aide aux communes :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Départemental N° 2020-CD-2-6090.1 du 2 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental l'intégralité de la subvention au titre du programme départemental d'aides aux communes en matière de voiries et réseaux divers pour un plafond de travaux de 240 254 € HT.
La subvention s'élèvera à 168 178 €, soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 240 254 € HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme.

Les opérations envisagées sont :

- Réfection de l'éclairage public et passage en LED des luminaires non changés sur l'ensemble de la commune.

DIT que les dossiers relatifs aux différentes opérations envisagées

S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge. Inscription au budget primitif 2023, section investissement.

2022_25 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS RURAUX AUPRÈS DES CONSEILS DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants, syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Rénovation de la mairie et de ses abords pour 91 206 € H.T.**
- 2) Aménagement des abords de la salle polyvalente pour 52 485 € H.T.**
- 3) Installation d'un caveau provisoire au cimetière pour 3 676 € H.T.**

Le montant total des travaux s'élève à **147 367 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et / ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- rapporte la délibération du 20 mai 2021 N° 2021_21 portant sur la demande au titre d'un précédent projet de contrat rural sans suite ;
- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 103 157 € pour un montant plafonné à 147 367 € ;
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : 10 voix Pour

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS
MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Le Budget de la Commune

Compte administratif 2021

Pour le budget Commune 2021, il s'agit de dépenses effectivement réalisées

Répartition des dépenses par sections

Fonctionnement	218 266 €
Investissement	82 043 €

Répartition des dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	68 296 €
Charges de personnel	94 377 €
Autres charges de gestion	37 721 €
Charges financières	1 020 €
Opérations d'ordre	€
Atténuations de produits	9 451 €
Dotations aux amortissements	7 400 €

Répartition des dépenses d'Investissement

Solde d'exécution sec. investissement	34 747 €
Emprunts et dettes assimilées	8 333 €
Modification PLU et droits concession informatique	4 525 €
Remboursement taxe d'aménagement indue	7 435 €
Frais maîtrise d'œuvre aménagement chemin de la chapelle	4 554 €
Travaux d'aménagement chemin de la chapelle	14 886 €
Nouveaux points lumineux	1 226 €
Vidéoprojecteur Ecole	3 624 €
Travaux enfouissement électrique Chemin Corbeville	2 520 €
Achat tables & chaises école	193 €

Opérations pour le compte de tiers

Déblayage Propriété	10 200 €
---------------------	----------

Budget primitif 2022

La commune a adopté la nomenclature comptable M57 au 1er Janvier 2022.

Les chiffres présentés ne sont que des prévisions et non des réalisations

Répartition des dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	116 101 €
Charges de personnel	111 750 €
Autres charges de gestion	100 782 €
Charges financières	907 €
Atténuations de produits	9 451 €
Virement à la section Investis.	70 247 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 706 €

* Les charges prennent en compte l'augmentation des combustibles, du personnel et incluent les régularisations des charges du R.P.I. non réglées sur deux années scolaires.

Répartition des dépenses d'Investissement

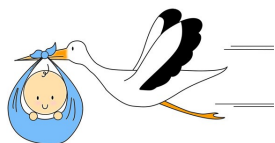
Déficit investissement reporté	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	8 333 €
Frais maîtrise œuvre aménagement Chemin de la chapelle	1 800 €
Aménagement voirie chemin de la Chapelle	60 876 €
Travaux réseaux eau/incendie chemin de la chapelle	45 066 €
Bornes Incendie (La Sablière, Fontenelle)	8 108 €
Chaises Ecole	200 €
Remorque et aspirateur à feuille	8 226 €
Caveau provisoire	1 974 €
Tvx réfection toiture, mise aux normes élec mairie/école, faux plafond	69 462 €
Clôture et haie Cour école	13 800 €

Opérations pour le compte de tiers

Déblayage Propriété	10 200 €
---------------------	----------

SAINT-MARTIN NEWS

NAISSANCES



24 février 2022	Lisandro MARQUES DA SILVA
28 juin 2022	Eva ALBERTINO DE ALMEIDA

Bienvenue aux nouveaux nés et félicitations aux heureux parents

28 mai 2022	Morgane POULY et Tony KLEIN
25 Juin 2022	Laetitia LEBOS et Thierry BAZONNET

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux

MARIAGES



DÉCÈS



13 septembre 2022	M. Jean LAFON
24 novembre 2022	M. Hugo BAZONNET
04 décembre 2022	M. André GIORDANO

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

M. Florian KLAMM et Mme Caroline KLEPPER	13 Chemin de Saint-Corentin
M. Jean-Christophe MONCEAUX	14 Résidence de Fontenelle
M. Florent LOURME et Mme Deborah GUIDDIR	17 Chemin de Corbeville
M. et Mme Afonso DOS SANTOS AGOSTINHO	34 Chemin de Fontenelle
M. et Mme Bastien et Sabine MIRAULT	24 Chemin de Saint-Corentin

NOUVEAUX HABITANTS



Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune



MÉDAILLES DU TRAVAIL

VERMEIL (30 ans)	M. Ludovic LACORD <i>Promotion du 1er Janvier 2023</i>
-----------------------------	--



Le temps à Saint-Martin

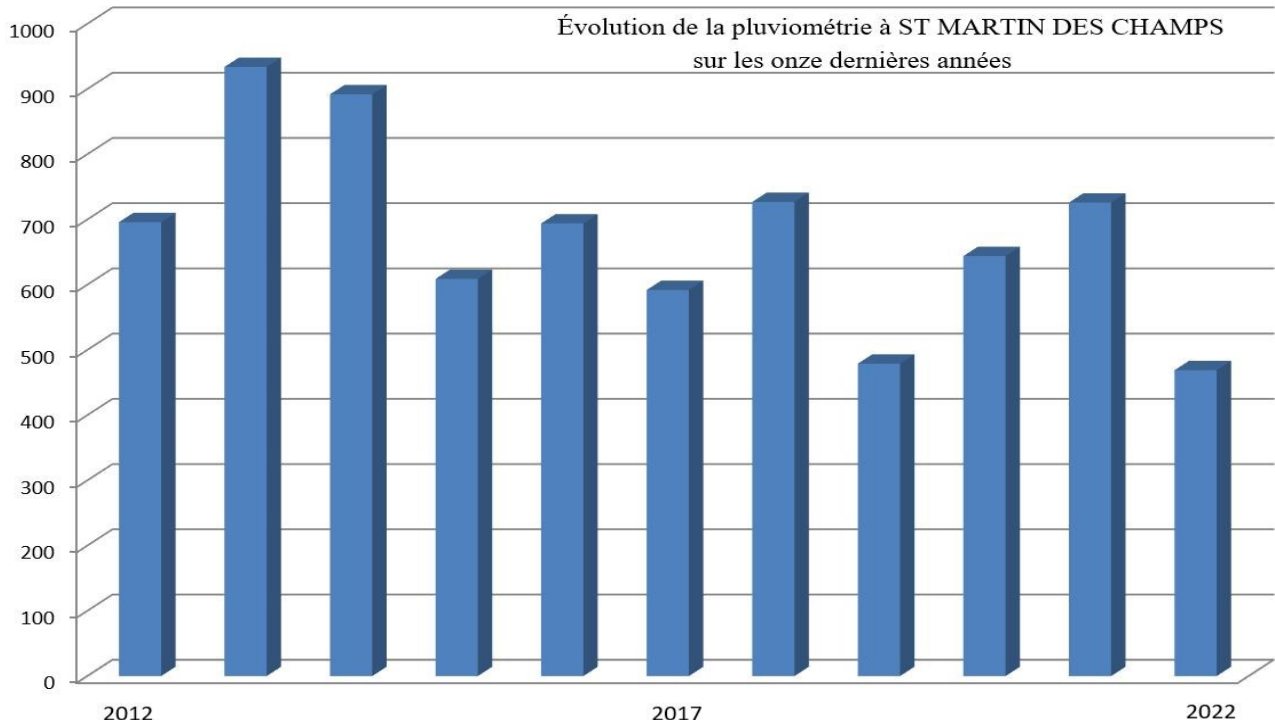
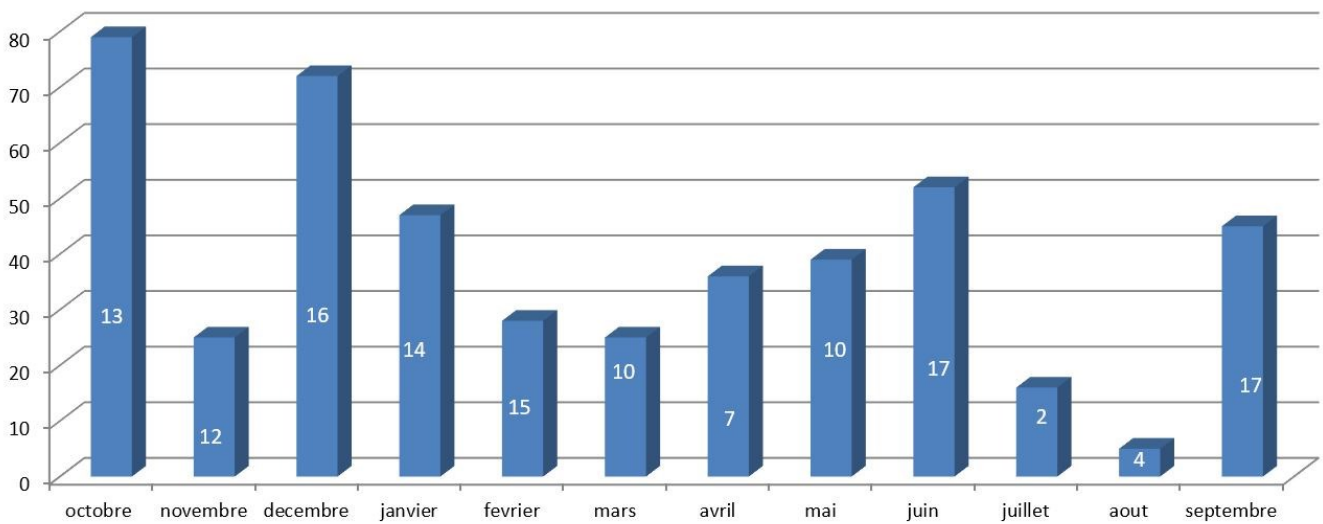
Relevé des hauteurs de pluie

D'octobre 2021 à Septembre 2022

Renseignements communiqués aimablement,
par M. BAZONNET Stéphane que nous remercions infiniment.

évolution de la pluviométrie à Saint Martin des champs octobre 2021 à septembre 2022

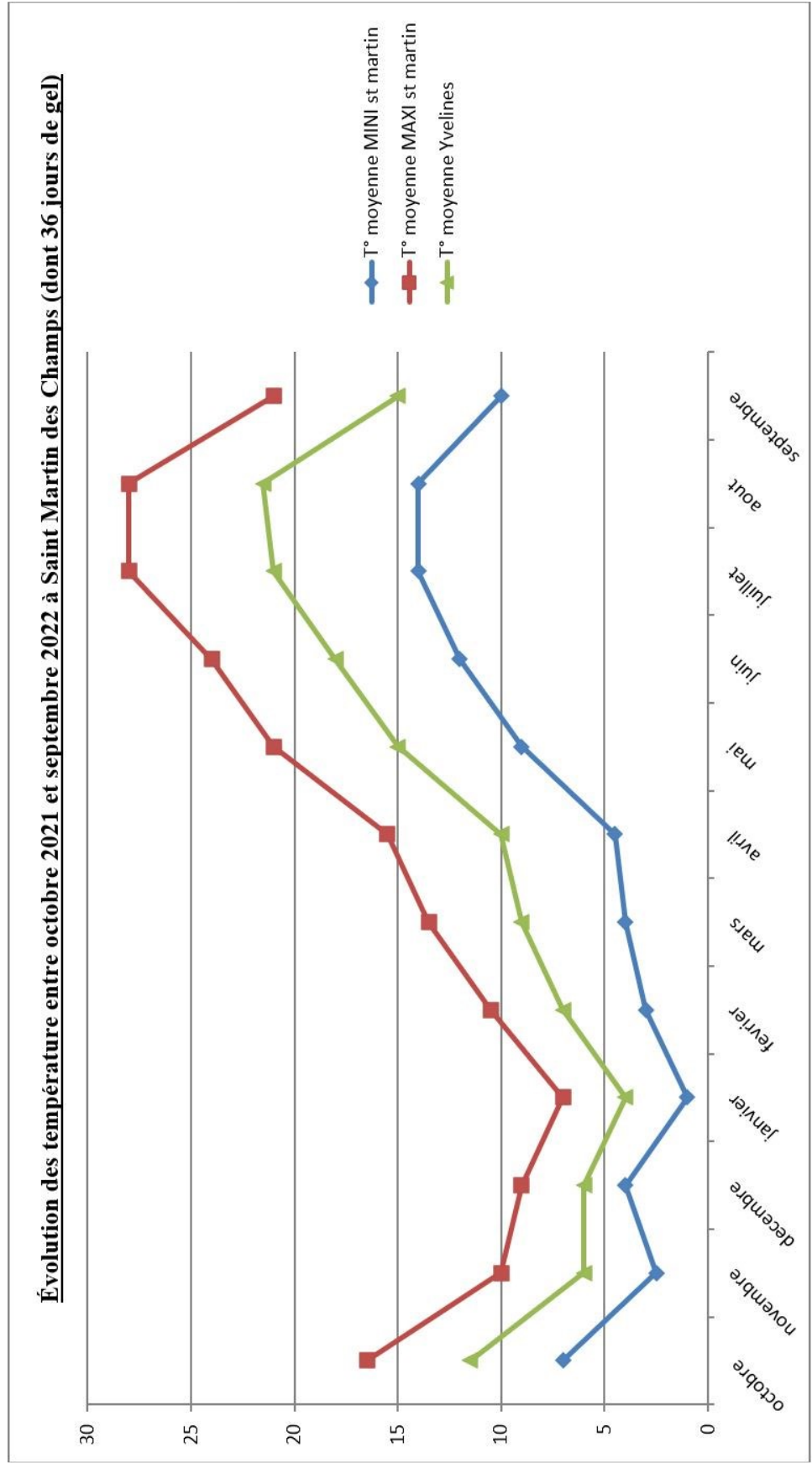
469 mm et 137 jours de pluie



TEMPERATURES ANNUELLES

Températures d'octobre 2021 à septembre 2022 à St Martin

	octobre	novembre	decembre	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	moyenne
T° moyenne MINI st martin	7	2,5	4	1	3	4	4,5	9	12	14	14	10	7
T° moyenne MAXI st martin	16,5	10	9	7	10,5	13,5	15,5	21	24	28	28	21	17
T° moyenne Yvelines	11,5	6	6	4	7	9	10	15	18	21	21,5	15	12
nombre de jour de gel	0	6	5	13	6	2	4	0	0	0	0	0	



Historique

Comparaison

1 oct. 2021 - 30 sept. 2022

Pluviométrie 468.9 mm

Température 12.1 °C

17.1

7.2



Auj.

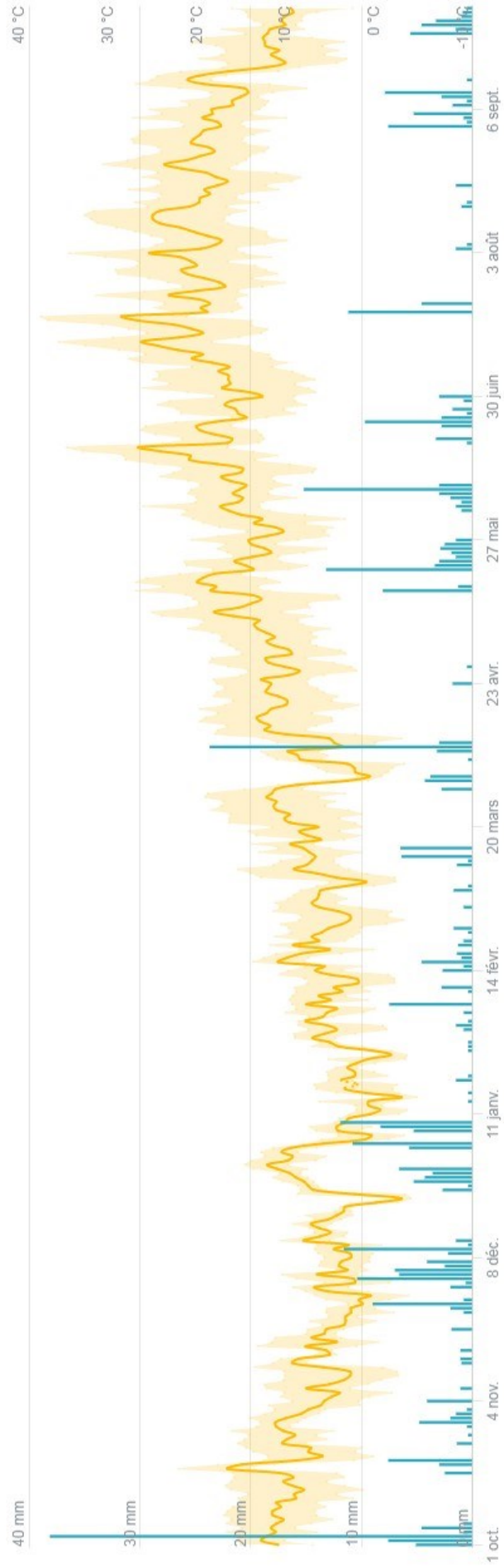
Hier

7 jours

30 jours

Perso.

jour



Visite du Président du Sénat A Saint-Martin des Champs

Le 28 octobre dernier nous avons eu l'honneur et le privilège d'accueillir en notre mairie de Saint Martin des champs, Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, ainsi que Madame Sophie PRIMAS, Sénateur des Yvelines.



Autour d'un moment convivial et constructif nos échanges ont porté sur :

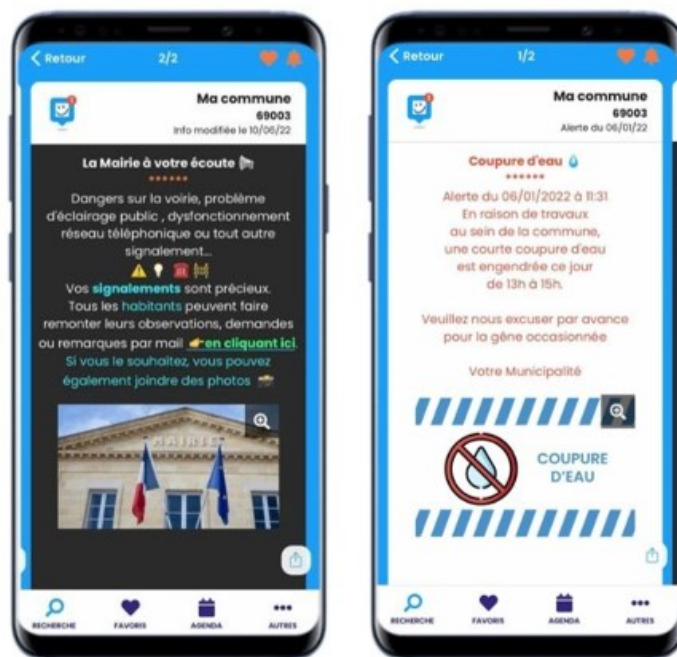
- ⇒ Les projets de la commune : contrat rural
- ⇒ Le centre de loisirs (CLSH)
- ⇒ L'école et le RPI
- ⇒ Le budget de fonctionnement : DGF, fonds de péréquation, évolution du foncier bâti
- ⇒ La taxe d'aménagement (répartition commune/intercommunalité)
- ⇒ Présence médicale sur notre bassin de vie
- ⇒ La maîtrise des coûts de l'énergie (gaz, éclairage LED)
- ⇒ La sécurité routière.

Ces derniers se feront l'écho de nos problèmes rencontrés sur nos communes rurales lors de leurs débats au Sénat et ne manqueront pas de revenir vers nous.



PanneauPocket au service des habitants de la Commune de Saint-Martin des Champs

La mairie de Saint-Martin des Champs s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.



PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéressent : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de Saint-Martin des Champs diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9500 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés. L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France s'est équipé de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Partenaires officiels :



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

La CCPH met à votre disposition une cabine de téléconsultation médicale qui vous permet de rentrer en contact avec un médecin, en visio, sans rendez-vous.

La cabine de téléconsultation est une alternative à la désertification médicale. Elle est une solution en cas d'indisponibilité ou d'absence de votre médecin traitant.

La téléconsultation en 3 étapes



Des médecins généralistes inscrits à l'Ordre des Médecins



Sans rendez-vous



Consultation prise en charge par la Sécurité sociale

Plus d'informations

Maison des Services Publics
« La Passerelle »

31, rue d'épernon 78550 Houdan
01 30 41 65 10



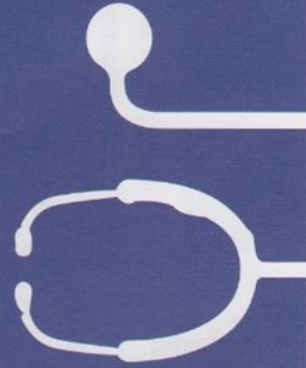
CABINE DE TÉLÉCONSULTATION

CONSULTER UN MÉDECIN

SANS RENDEZ-VOUS

Maison des Services Publics
« La Passerelle »

31, rue d'épernon 78550 Houdan
01 30 41 65 10



Ma téléconsultation en pratique

La cabine de téléconsultation est à votre disposition à la Maison des Services Publics « La Passerelle ».

31, rue d'épernon 78550 Houdan
01 30 41 65 10

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie comme une consultation classique, ouverte à tous à partir de 3 ans.

1 Le jour de la consultation

- ◆ Rendez-vous à « La Passerelle » durant les heures d'ouverture.
- ◆ Munissez-vous de votre carte vitale, d'une carte bleue et de votre smartphone.
- ◆ Sur place, vous serez accueilli par l'agent d'accueil qui vous en expliquera le fonctionnement.

Vous en aurez besoin :



Carte bleue



Carte Vitale



Smartphone



Les instruments à votre disposition dans la cabine de téléconsultation



Thermomètre
pour prendre la température frontale



Stéthoscope
pour écouter les sons du corps



Tensiomètre
pour prendre la tension



Otoscope
pour examiner l'oreille



Oxymètre
pour mesurer l'oxygène dans le sang



Dermatoscope
pour analyser la peau

2 Pendant la consultation

- ◆ Le médecin téléconsultant échange avec vous, en visioconférence, sur vos symptômes.
- ◆ Celui-ci a accès à votre dossier médical grâce à votre carte vitale.
- ◆ La cabine de téléconsultation est équipée d'instruments de mesure qui permettent de réaliser, à distance, un examen-clinique.
- ◆ Le médecin vous guidera dans leur manipulation afin d'établir un diagnostic.

3 Après la consultation

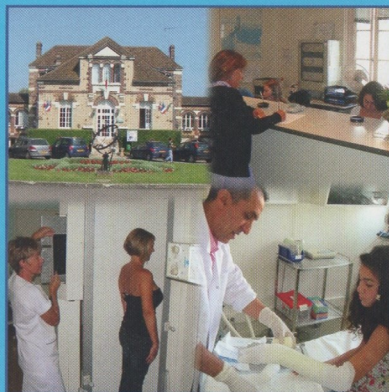
- ◆ À la fin de la téléconsultation, le compte-rendu de votre examen, votre ordonnance ou votre arrêt de travail sont directement imprimés sur la borne.
- ◆ Ils sont également disponibles sur votre espace MEDADOM qui garantit confidentialité et sécurité de vos documents.



Désinfection !

À chaque passage, veillez à bien désinfecter tout le matériel avec les produits mis à votre disposition.

Santé



Centre de santé
de l'Hôpital
de Houdan

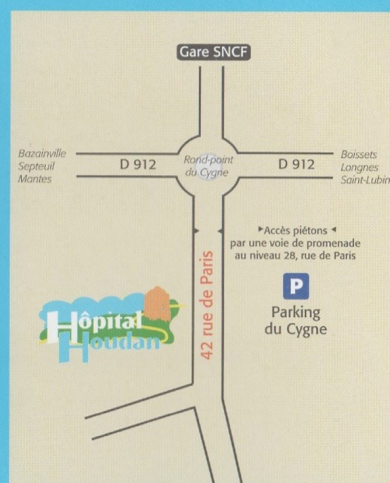
Horaires

CSPI et soins infirmiers
sans rendez-vous
du lundi au vendredi
de 9h00 à 20h00
le samedi
de 9h00 à 13h00

Prise de rendez-vous
consultations auprès
de l'accueil

Tél : 01 30 46 18 00
du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00
le samedi de 9h00 à 12h00

*Le centre de santé est
conventionné secteur 1 avec
la Sécurité Sociale et pratique
le tiers payant (merci de vous
munir de votre carte vitale ou
à défaut, de votre attestation
de prise en charge).*



L'Hôpital est situé au centre de Houdan, dans un parc,
à proximité des commerces et du marché.

Hôpital de Houdan

42, rue de Paris - 78550 Houdan

Tél. 01 30 46 18 00 > Fax 01 30 46 18 58 > contact@hopitalhoudan.fr
www.hopitalhoudan.fr

Conception réalisation Bob Moulin - Impression Media Graphic Rennes

➤ **L'accueil du Centre de Soins de Première Intention (CSPI)**

Une permanence médicale vous accueille sans rendez-vous (chutes, plaies, accidents domestiques...), en lien avec les urgences des centres hospitaliers voisins.



➤ **Des spécialistes pour une offre de soins diversifiée**

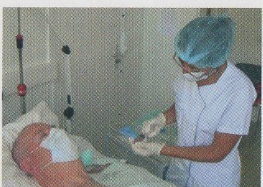
Allergologie, alcoologie, anesthésie, cardiologie, chirurgie orthopédique, dermatologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie, ophtalmologie, ORL, phlébologie, pneumologie, psychiatrie, réadaptation fonctionnelle, rhumatologie.

➤ **Un plateau technique**

- Échographie de grossesse et générale
- Mammographie
- Radiologie

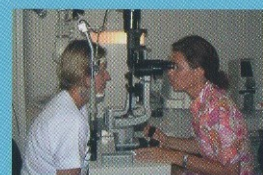
➤ **Des soins paramédicaux**

Des soins infirmiers sans rendez-vous
Audiométrie – Orthophonie – Orthoptie – Pédicurie



Des actions de prévention

- Le suivi de grossesse par des médecins gynécologues et une sage femme avec préparation à la naissance et un groupe de paroles post-accouchement.
- La prise en charge des addictions (alcoologie).
- Le dépistage du cancer du sein (agrée par l'ADMY*).
- Des consultations mémoire, en lien avec la coordination gériatrique.
- Des consultations de diététique pour les enfants (en lien avec les médecins généralistes et spécialistes libéraux) et pour les femmes enceintes.



- Des consultations de kinésithérapie dans le cadre de la rééducation périnatale post partum.
- Education thérapeutique pour les patients diabétiques.

➤ **En lien avec les autres services de l'hôpital**

- Espace Info Santé Oxyjeunes pour les jeunes de 11 à 25 ans (lieu d'aide et d'écoute).
- Centre de Planification et d'Education Familiale (contraception, demande d'IVG...).

* Association de dépistage de masse des tumeurs du sein dans les Yvelines

EXPOSITION DES 30 ANS DU RPI

Pour fêter les 30 ans du RPI, une cérémonie a été organisée le vendredi 16 septembre en présence des enseignants qui ont travaillé sur le RPI, de l'inspectrice d'académie Madame Allora, du Président de la CCPH Monsieur Tétart, de la Conseillère Départementale Madame Jean, des Maires et anciens Maires, des Conseillers Municipaux et des Employés Communaux.

Monsieur le Maire de Saint-Martin des Champs, Stéphane Bazonnet a fait un discours retraçant les raisons de la création du RPI.

Monsieur le Maire d'Osmoy, Jérôme Durand nous a, quant à lui, relaté quelques-uns de ses souvenirs sur les bancs de l'école.

Tous les instituteurs étaient ravis de se retrouver ou de se rencontrer et d'échanger sur l'évolution du RPI.

Le samedi 17 septembre après-midi, l'exposition était ouverte aux anciens et actuels élèves du RPI, ainsi qu'à leur famille et à tous les habitants d'Osmoy et de Saint-Martin des Champs.

Beaucoup d'institutrices sont revenues à cette occasion pour revoir leurs anciens élèves. Ce fut un magnifique moment de retrouvailles et de souvenirs partagés.

Institutrices, élèves et parents étaient ravis de se chercher sur les photos de classes et de se remémorer des anecdotes sur les projets et sorties de ses 30 dernières années.

Cette exposition a vraiment été un très beau moment de partages et d'émotions !



CONCERT DES DRY TOADS

A l'occasion de la Fête de la Musique, les Dry Toads nous ont proposé un superbe concert le 26 juin, en plein air et sous le soleil dans le jardin de la salle polyvalente de Saint-Martin des Champs.

La musique des Dry Toads est inspirée par le rock blues australien et californien. Elle est portée par la rondeur de la contrebasse et la subtilité de la batterie, ornementée par la guitare et les sonorités enivrantes du lapsteel (instrument à corde conçu et créé par des esclaves d'Afrique du Sud déportés en Amérique).

A l'issue du concert, pour ceux qui le souhaitent, un moment très convivial a été partagé autour d'un pique-nique.

Nous aurons l'occasion de venir de nouveau écouter et applaudir Dry Toads **le dimanche 2 avril 2023 à la salle polyvalente.**



L'ECOLE

Bonjour à toutes et à tous,

Faisons ensemble un petit retour sur les activités proposées aux élèves de votre école en 2022, année qui a vu les contraintes sanitaires s'alléger peu à peu, enfin !

Nos élèves ont tout d'abord participé à un ambitieux projet académique initié par le musée du Château de Versailles « De la Fontaine à Molière : l'éveil de l'esprit critique ». Tout au long de l'année, ils ont écouté les fables de Jean De la Fontaine.



Puis ils ont choisi quelques animaux qu'ils ont fait se rencontrer pour la première fois sous forme de maquettes ou d'animaux hybrides.



Leurs oeuvres artistiques font désormais partie d'une galerie virtuelle du château de Versailles dans laquelle sont « exposées » toutes les productions de plus de 7800 élèves de la maternelle au lycée de l'académie de Versailles.

Ce qui a été le plus enthousiasmant pour les enfants privés de voyage depuis deux ans fut sans nul doute la sortie à Versailles. Le 11 février, c'est sous un beau ciel bleu que nous sommes arrivés devant le château du Roi soleil. Un programme chargé nous attendait : activités théâtrales, visite contée ou visite guidée, visite de l'exposition temporaire des Animaux du Roi et petite promenade dans les jardins de Le Nôtre. Tous sont revenus exténués mais enchantés de leur journée.

Au printemps, nos élèves ont visité l'exposition des machines à vapeur et des années 30 organisée par l'association de sauvegarde des outils des métiers anciens. Ce fut l'occasion pour eux de découvrir l'énergie vapeur et de poser de nombreuses questions à M. et Mme Félix.



La sortie au Val de Reuil a clos l'année scolaire consacrée aux animaux. Tout au long d'une magnifique journée ensoleillée, les enfants ont visité avec bonheur les jardins animaliers Biotropica.

Au cours de recherches faites dans les archives de la mairie pour préparer l'évaluation de l'école, nous avons découvert que le RPI avait été mis en place en septembre 1992. Quelques jours après la rentrée scolaire, une cérémonie a donc eu lieu pour fêter les 30 ans du RPI. Les conseillères municipales et les enseignantes ont travaillé dur tout l'été pour préparer une très belle exposition rassemblant toutes les photos de classe et les projets de ces 30 dernières années. Enseignants (anciens et actuels), élèves (anciens et actuels) et leurs familles ont ainsi eu l'occasion de partager souvenirs et anecdotes. Rendez-vous pris dans 10 ans pour fêter les 40 ans du RPI !



Le mois dernier, nos élèves nous ont montré une belle image de solidarité en participant au Téléthon. Le défi était de mettre leurs muscles sains au service des muscles malades. Pendant deux mois, ils se sont entraînés à courir de plus en plus longtemps et parallèlement, ils se sont démenés pour trouver des sponsors. C'est donc sous la pluie et dans la boue, mais très motivés et encouragés par de nombreux parents qu'ils ont couru pendant 1134 minutes cumulées. Ils ont aussi réussi l'exploit d'avoir récolté 1873 euros. Cet argent a entièrement été remis à l'AFM Téléthon. Fatigués mais heureux, les enfants ont apprécié le goûter zéro déchet offert par les enseignantes.



Enfin, comme l'an passé, l'année 2022 s'est conclue gaiement par le marché de Noël organisé par les parents d'élèves avec une petite différence néanmoins : il s'est déroulé au chaud, dans la salle des fêtes d'Osmoy. Cette initiative fut largement appréciée par les exposants compte tenu des températures glaciales relevées cette journée-là. Nous tenons d'ailleurs à les remercier d'avoir reversé une partie de leurs bénéfices aux écoles.

Nous remercions également les parents d'élèves et l'équipe municipale qui participent activement à la vie de l'école.

Nous vous présentons tous nos voeux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

8 Mai 2022



En ce 8 mai 2022, devant notre monument aux morts, nous commémorons le 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire des Alliés. Comme chaque année, une gerbe de fleur a été déposée afin de transmettre un message en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie.

11 Novembre 2022

Ce fût un 11 novembre différent de ceux que nous avons connu ces deux dernières années : les administré.es ont pu participer à cette commémoration du jour anniversaire de l'Armistice afin de rendre hommage aux morts pour la France. Nous avons pu ensuite nous retrouver entre Saint-Martinois.es autour d'un verre de l'amitié.



Soirée Beaujolais



Enfin

Tel fut le maître mot de la soirée du 18 Novembre 2022. Nous l'attendions avec impatience. Pouvoir se retrouver, faire connaissance, discuter, rigoler ensemble, dans une ambiance conviviale et festive où chacun a pu se restaurer autour d'un buffet champêtre accompagné d'un verre de Beaujolais. Tout le monde était ravi de pouvoir prendre des nouvelles des uns et des autres. La soirée a débuté par le discours du Maire et l'accueil des nouveaux arrivants du village depuis 3 ans.

Le comité des fêtes est ravi de constater que cet évènement plaît toujours autant car il permet encore et toujours de faire de belles rencontres.

Merci à l'association des outils anciens, représenté par Sylviane et Alain FELIX, d'avoir exposé le matériel en lien avec la viticulture.

Merci à tous ceux qui ont pu venir lors de cette soirée pour en faire une soirée réussie. Nous espérons vous retrouver tous aussi nombreux en 2023.



Repas des Aînés 2022

Après 2 années consécutives sans pouvoir se retrouver, le repas des Aînés a pu voir de nouveau le jour !

Par rapports aux années précédentes, ce repas a été organisé à la salle polyvalente et le repas conçu par le traiteur « MBRA Traiteur » installé à Arnouville-Lès-Mantes. Les aînés ont énormément apprécié ces initiatives et ont trouvé cette journée très conviviale. Ils souhaitent qu'elle reste sur le même principe l'année prochaine.



Le repas était délicieux et l'ambiance chaleureuse ! Merci à tous ceux qui ont participé à cet évènement !



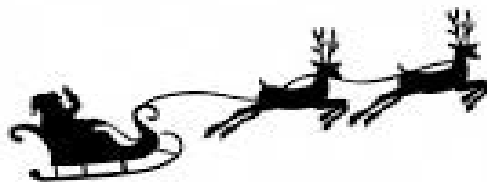
Colis de Noël 2022

Pour souhaiter de bonnes fêtes aux aînés qui n'avaient pas désirés participer au repas du mois de mai 2022, le conseil Municipal a tenu à leur apporter un colis de Noël. Les conseillers se sont transformés le temps de quelques heures en Père-Noël et leur ont déposé un colis composé principalement de produits élaborés par des artisans et producteurs locaux :

- ◆ Une demi-Bouteille de Champagne Bouché
- ◆ Une terrine de la pisciculture de Villette
- ◆ Une terrine de canard de la Ferme du Loup Ravissant ou un bloc de foie gras de la Ferme de la Garenne
- ◆ Un pochon de chocolats de Lukas ou des macarons du Village
- ◆ Un Thé de Noël ou Thé Vert Christmas cake de Caféchocolathé

Les enfants du centre de loisirs Les P'tits Loups ont réalisé des dessins pour décorer les colis de Noël.

Nous souhaitons à nos Aînés une très bonne dégustation !



Décoration du sapin et visite du Père-Noël

Un beau sapin a été installé devant l'entrée de la salle polyvalente afin que les enfants le décoorent en toute tranquillité et avec plaisir le jour du Marché de Noël.

Les décorations ont été déposées sur le sapin en un temps record car les enfants ont été d'une grande efficacité !

Et, pour voir s'illuminer le visage des enfants, le Père-Noël est venu distribuer des bonbons.



Marché de Noël

19 exposants sont venus animer le marché de Noël et proposer des objets en bois, en terre et en céramique, décorations de Noël, bougies, Origami, savons, produits corses, produits antillais, champagne, vins, bières, miel, terrines de saumon, produits à base d'Aloe Vera...au sein de la salle polyvalente de la commune.

2 paniers garnis ont été gagnés par les visiteurs qui ont su estimer le meilleur poids.

Un tour de potier a été installé et présenté aux petits et grands. Et le tirage de la tombola des P'tits Loups a eu lieu à la fin du marché de Noël.

L'esprit de Noël était au rendez-vous lors de cette journée également remplie de convivialité, de partage, et de joie !



Club de Tennis Communal de Saint-Martin-des-Champs

Les membres du bureau du Club de Tennis vous souhaitent
une très belle année 2023,
et surtout une bonne santé pour pratiquer votre sport favori.

- De nouveaux adhérents nous ont rejoins cette année,
- De nouveaux joueurs se sont inscrits à l'école de tennis : 23 jeunes de 6 à 16 ans et un cours collectif de 4 femmes,
- Une matinée découverte sera proposée le samedi 24 Juin 2023 de 10h à 12h. Un pot sera offert à la fin de l'activité

Des cours de tennis sont dispensés le samedi matin et après-midi. Les élèves sont répartis par groupes de niveaux. Philippe, le professeur, organise le cours autour du développement de la technique nécessaire à la pratique et du physique par des jeux ludiques par équipe qui rencontrent un grand succès auprès des pratiquants de tous les âges. Des cours individuels peuvent être envisagés en fonction des demandes.

Cette association existe grâce à l'implication des bénévoles qui la composent. Le bureau est composé de :

- ⇒ Francois Jiracek - Président - fjiracek@netapp.com
- ⇒ Martial Vimont - Vice-Président
- ⇒ Jean-Luc Rioual -Trésorier - j.rioual@free.fr
- ⇒ Ferdi Durand - Matias Guerin - Mathys Harscoët - Enzo Jiracek - Hugo Paganelli - Membres

L'Assemblée Générale aura lieu le 4 mars 2023, afin d'élire un nouveau bureau suite aux départs du Président et Vice-président.

Sportivement
L'équipe du bureau



Depuis 2001, notre objectif est d'offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité en terme de garderie périscolaire et extrascolaire. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH), et les mairies d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs.

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances scolaires, est réalisé par nos trois animateurs qualifiés : Fabien Mugnier (également directeur du centre), Florent Prime et Matthieu Pichafroy.

La mairie de Saint-Martin-des-Champs nous fait également confiance depuis 2011 pour assurer l'étude des élèves du CE1 au CM2 par Fabien Mugnier.

La qualité et l'expertise des animateurs permettent de répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances d'été.

Le bureau en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant une activité professionnelle autre.

Lors de l'assemblée générale de cette année, un nouveau bureau a été élu avec un nouveau président, Jérôme Dalleau, suite à la démission de François Jiracek après 12 années d'investissement de sa part. Nous l'en remercions.

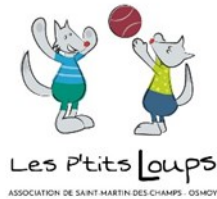
Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des mairies de Saint-Martin-des-Champs et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, **nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts** (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

Cette année a été marquée par la création d'une page Facebook facilitant ainsi la communication sur les activités proposées les mercredis et les vacances scolaires, mais également les manifestations organisées.

Page FB : Les P'tits Loups, Saint Martin-des-champs / Osmoy

Comme vous pouvez le constater, le logo a subi également un petit coup de jeunesse !

Le Samedi 18 juin a eu lieu la fête du Printemps qui a pu être organisée grâce à la mobilisation des parents. Merci à eux.



Une bourse aux jouets a également été organisée le dimanche 27 novembre à la salle des fêtes de Saint-Martin-des-Champs. Merci à la mairie pour le prêt de la salle, aux parents organisateurs et à toutes les personnes qui y ont participé et sont venues nous rendre visite.



Des parents de l'association se sont également mobilisés pour tenir un stand lors du marché de Noël de Saint-Martin-des-Champs le 11 décembre. Un grand merci.



C'est avec humilité que nous nous efforçons de tout mettre en œuvre afin que cette association continue à vivre, à rendre service aux parents et surtout à faire plaisir à nos enfants. Sa proximité géographique, les compétences et l'expérience des animateurs et des membres du bureau sont des atouts indéniables.

Association Centre de Loisirs « Les P'tits Loups »
8 chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin-des-Champs
Tél 01.30.93.46.98
lesptitsloups.bureau@gmail.com

Nous vous souhaitons une très belle année 2023

Les membres du bureau

ASDO - Association de Sauvegarde Des Outils des métiers anciens

Siège Social - 8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin des Champs

ACTIVITE ANNEE 2022

20/03/2022 : Exposition à Saint-Martin des Champs sur les années 1920 et 1930 et l'histoire de la vapeur.

Des modèles réduits des outils et objets anciens ainsi que des véhicules d'époque étaient exposés.

Les élèves des classes de CM1 et CM2 furent très intéressés.

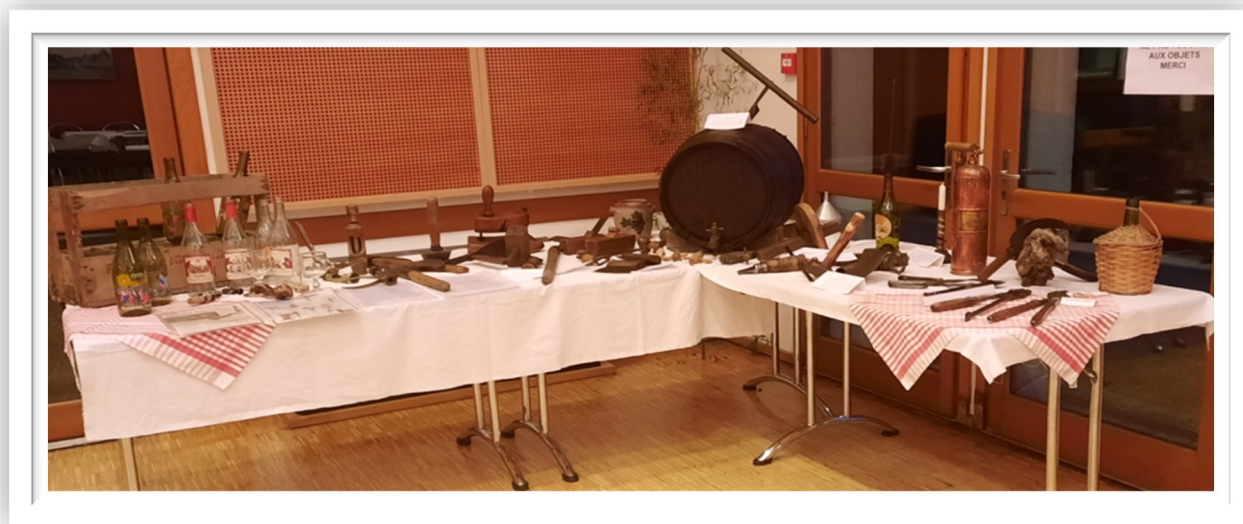


01/05/2022 : L'ASDO était présente au musée de Wy Jolie Village afin d'apporter ses connaissances sur les outils et objets anciens. Un concours était organisé afin de découvrir des outils mystères.

15/05/2022 : Exposition à Louveciennes d'outils et objets en rapport avec le travail à la ferme. Nous avons eu de nombreux visiteurs et beaucoup de questions sur l'utilisation du matériel.



18/11/2022 : Lors de la soirée beaujolais organisée par la commune de Saint-Martin des Champs, l'ASDO a exposé des outils et objets anciens ayant rapport avec le travail du tonnelier et du vigneron.



L'ASDO remercie le Conseil Municipal pour l'aide apportée lors de l'installation des expositions faites à Saint-Martin des Champs.

L'ASDO se compose aujourd'hui d'un petit groupe de collectionneurs. Si vous êtes intéressés par notre activité, vous pouvez nous rejoindre en adhérant à notre association. Pour cela il vous suffit de nous contacter par téléphone au 06 07 61 28 03 ou par email à l'adresse suivante :

alainfelix@aol.com

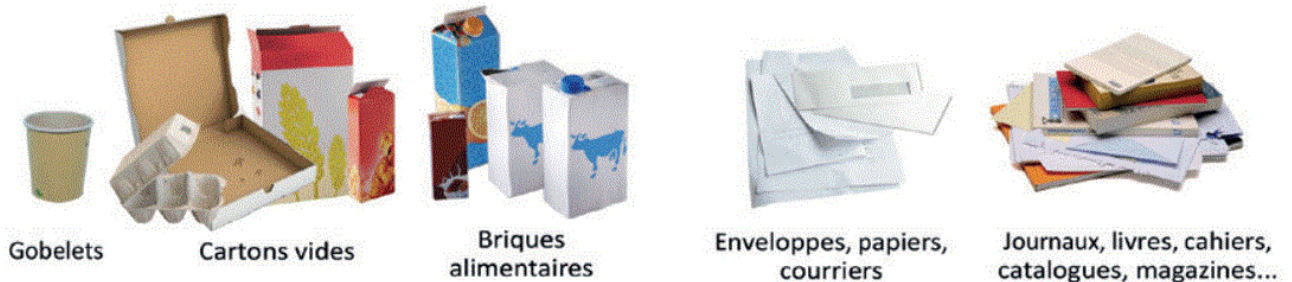
Alain FELIX
Président de l'ASDO

LES CONSIGNES DE TRI

TOUS CES DÉCHETS SE TRIENT 
offrez-leur une seconde vie !

Plus de doute pour trier !

**C'est un emballage, ou un papier ?
Je le trie !**



Emballages en carton et briques alimentaires

Tous les papiers



Emballages en plastique

Emballages en métal



Jetez en vrac, pas dans un sac.

N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.

Inutile de laver ! Il suffit de bien vider.

CITEO
En savoir +
www.ConsignesDeTri.fr

SIEED
La propreté rurale
www.sieed.fr

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Uniquement en bacs

1 seul bac + 5 fagots maximum par foyer par collecte.

Plus aucun sac ne sera ramassé.

Mettez dans vos bacs uniquement des déchets végétaux.



Les fagots doivent être composés de branches de 1,5 m de longueur et 5 cm de diamètre maximum.

Les fils métalliques, cailloux, terre, pots de fleurs et plastiques sont interdits.

N'OUBLIEZ PAS :

*Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !
Favorisez les mulching, compostage et broyeurs.*



Adresses et Horaires d'ouvertures des déchèteries du SIEED pour les particuliers :

Garancières : 29 bis rue de la Gare

Boutigny : Lieu dit Les joncs – Croisement routes départementales 305 et 101

Les mardis, vendredis et samedis : 10h00-12h30 et 13h30-17h00

Les dimanches 9h00-13h00

Houdan : Chemin ou route d'Anet - VC2 à côté de la station d'épuration

Méré : Route de la Bardelle-Chemin rural 11

Les lundis, vendredis et samedis : 10h00-12h30 et 13h30-17h00

Les dimanches 9h00-13h00

Le Mesnil Saint Denis : Avenue du Maréchal Joffre

Les lundis, vendredis et samedis : 10h00-12h30 et 13h30-17h00

A retenir

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jeudis de 17h à 19h30

Permanence des élus :

Le Jeudi de 17h à 19h30 et le 2^{ème} samedi de 10 à 12h du mois sur rdv auprès de la Mairie.

M. le Maire reçoit aussi sur rendez-vous à la Mairie : 01 34 79 90 07

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes garçons et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie, **après la date de leur anniversaire :**

Nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mars 2007 : durant le **premier** trimestre de l'année 2023

Nés entre le 1^{er} avril 2007 et le 30 juin 2007 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2023

Nés entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 septembre 2007 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2023

Nés entre le 1^{er} octobre 2007 et le 31 décembre 2007 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2023

Et se munir de :

- ◆ Carte nationale d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05 - Permanence à la Mairie d'Aubergenville
- 1 avenue de la Division Leclerc

Monsieur Bruno **MILLIENNE**, Député - bruno.millienne@assemblee-nationale.fr

Mme Josette **JEAN**, Conseillère Départementale - Mairie de Condé Sur Vesgre - 01.34.87.04.30

OFFICES RELIGIEUX

Pour toutes démarches religieuses, s'adresser à la
paroisse de Houdan :

75 grande rue - 78550 HOUDAN - 01.30.59.61.39

www.gphoudan.fr

Père Pierre BOTHUAN : 06.12.51.71.53

secretariat@cathoudanais.fr



***Durant le mois d'Avril, des messes seront célébrées le
Dimanche à 10 h en l'église de Saint-Martin des Champs.
Sauf le 9 avril (dimanche de Pâques).***

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS

Le MARDI après-midi

ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES

Le MERCREDI matin

Nous vous rappelons que vous ne devez pas laisser vos poubelles sur le bord de la route en dehors du créneau de ramassage, soit du mardi au mercredi.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis 2022, la collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous.

Chaque foyer bénéficie de deux collectes des encombrants par an.

Pour prendre rdv : sur le site : www.sieed.fr > espace particuliers ou au 01 34 86 65 49

(identifiant reçu par mail ou par courrier)

CONTENEUR A VERRE

Place du marché à Septeuil (en face de la Mairie à côté de Carrefour Contact)

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du

MARDI 4 AVRIL 2023 et jusqu'au **MARDI 12 DECEMBRE 2023**

Période estivale : ramassage les 11 & 25 Juillet et 8 & 22 Août 2023

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

Le brûlage des végétaux est interdit, compte-tenu de l'existence d'un service de ramassage et de déchetteries utilisable par les habitants. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS

- les jours ouvrables de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h 00**
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.



Scannez-moi

<http://saint-martin-des-champs78.eu/>